

## AVIS DE COURSE

Prescription de la FFVoile :

*Pour les compétitions de grade 5, la publication des instructions de course types sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.*

### TROPHÉE DU PARC MARIN NATUREL 2026

Comité de Voile du Roussillon

Grade 5B

Du : 18 / 19 avril : YC Leucate

25 / 26 avril 2026 : YC Canet en Roussillon

09 / 10 mai 2026 : CN Banyuls sur Mer

13 et 14 juin 2026 : YC Argelès sur Mer

Préambule La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.  
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

#### Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

#### Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...). Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination

## 1 RÈGLES

La compétition est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, et chartes de la FFVoile
- 1.6 - *tout autre document applicable*

## 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles sur le tableau officiel :

<https://www.racingrulesofsailing.org/documents/14141/event?name=trophee-du-parc-marin-naturel-2026>

2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale.

### 3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse :

<https://www.racingrulesofsailing.org/documents/14141/event?name=trophee-du-parc-marin-naturel-2026>

3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

### 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

*Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.*

4.1 La compétition est ouverte à :

- tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception **A - B - C ou D** norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en **5e** catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation **basique - côtière** de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur

4.2 - tous les bateaux du système à handicap **Osiris Habitable**

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

4.3.1 a. Pour chaque concurrent **majeur**, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent **mineur**, être en possession :

- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

**Attention la licence temporaire n'est pas autorisée s'il y a délivrance d'un titre de champion (dépt, ligue, France, ... ainsi que pour les sélectives correspondantes).**

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription :

- **YC Leucate** : [https://nvi-ins.fr/INS\\_REGATE?Club=YCPL](https://nvi-ins.fr/INS_REGATE?Club=YCPL)

- **YC Canet en Roussillon** : [https://nvi-ins.fr/INS\\_REGATE?Club=YCCR](https://nvi-ins.fr/INS_REGATE?Club=YCCR)

- **CN Banyuls sur Mer** : [https://nvi-ins.fr/INS\\_REGATE?Club=CNB](https://nvi-ins.fr/INS_REGATE?Club=CNB)

- **YC Argelès sur Mer** : [https://nvi-ins.fr/INS\\_REGATE?Club=YCAR](https://nvi-ins.fr/INS_REGATE?Club=YCAR)

4.6 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

### 5 DROITS À PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au <b>Mercredi veille de l'épreuve</b>
<b>Bateau</b>	<b>20,00 €</b>
<b>Équipage</b>	<b>10,00 € / jour / équipier</b>

5.2 Autres frais : *Repas des équipages : à la discrétion du club organisateur*

## 8 PROGRAMME

8.1 Programme à terre :  
Confirmation d'inscription :

Date	De	À
<i>Samedi :</i>		<i>Rating net brut :</i> <i>HN1 : 0,00 à 16,5</i> <i>HN2 : 17,0 à 22,5</i> <i>HN : 23,0 à 40,0</i>
	<i>Inscription : 08h 30 à 10h 00</i> <i>Briefing coureur : 10h 15</i> <i>Mise à dispo : 11h 00</i>	
<i>Dimanche :</i>		
	<i>Briefing coureur : 10h 00</i> <i>Mise à dispo : 11h 00</i>	

8.6 Le dernier jour de course programmé de chaque étape, aucun signal d'avertissement ne sera fait après *16h*.

## 9 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge ou de rating valide.

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.5 [DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.

## 11 LIEU

11.1 L'Annexe A fourni le plan du lieu de la compétition.

11.2 L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course.

## 12 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera le suivant : *Parcours construit et/ou côtier*

## 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

*Sans objet*

## 14 CLASSEMENT

14.2 *1 course* pour validées est nécessaires pour valider la compétition.

*Pour les étapes :*

a) Quand moins de *3* courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand *4* courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais scores.

*Pour le Trophée*

14.3 a) Quand moins de *6* courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de *7 à 11* courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais scores.

c) Quand *12* courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses 2 plus mauvais scores.

14.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon *temps sur distance* – *application du CVL*,

## 15 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

15.1 [DP] [NP] sans objet

## 19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses re-

présentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

- 19.2** **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

- 20** **ÉTABLISSEMENT DES RISQUES**  
La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

- 21** **PRIX**  
Les prix seront distribués comme suit : Les 3 premiers des groupes HN1, HN2 et HN3

- 22** **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**  
Pour plus d'informations, contacter *directement Gilles GARRIGUE* :  
[gilles.garrigue@outlook.fr](mailto:gilles.garrigue@outlook.fr)

#### **ANNEXE A : PLAN DU LIEU DE LA RÉGATE**

**Voir directement :**

**YCPL** : AVENUE FLORENCE ARTHAUD dans le bâtiment CLUB HOUSE situé entre chenal et bassin C. Email : [president@ycpl.fr](mailto:president@ycpl.fr)

**YCCR** : 6 avenue du Capitaine Délestraint 66140 Canet en Roussillon  
Téléphone : +33 (0)6 11 53 04 64 / Email : [contact@yccr.fr](mailto:contact@yccr.fr)

**CNB** : Place Méditerranée, 66650 Banyuls-sur-Mer  
Email : [cerclenautique@cnbanyuls.com](mailto:cerclenautique@cnbanyuls.com)

**YCAR** : Résid. Mers du Sud, Capitainerie du Port, 66700 Argelès-sur-Mer  
Téléphone : +33 (0)6 26 12 48 30 / Email : [contact@ycar66.com](mailto:contact@ycar66.com)

#### **ANNEXE B : ZONE DE COURSE**

*Voir Briefing coureurs*